

YSJ Plan
d'accessibilité 2025 Rapport d'étape



Table des matières

1. Introduction	3
2. Généralités	4
3. Technologies de l'information et des communications	5
4. Autres méthodes de communication	6
5. Acquisition de biens, de services et d'installations.....	7
6. Conception et prestation de programmes et de services	7
7. Transport.....	8
8. Environnement bâti	9
9. Dispositions relatives à l'accessibilité dans le Règlement de l'Office des transports du Canada	9
10. Consultation Initiatives.....	10
11. Renseignements sur la rétroaction	11
12. Ressources de formation supplémentaires	11

1. Introduction

Un plan d'accessibilité est un plan qui établit une feuille de route complète que les fournisseurs de services de transport (FST) utilisent pour améliorer l'accessibilité et décrit les mesures qu'ils prendront pour prévenir et éliminer les obstacles.

L'aéroport de Saint John Inc. s'est engagé à respecter les normes du Règlement sur l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées (RTAPH).

Le présent rapport d'étape fournit des mises à jour sur la mise en œuvre du plan d'accessibilité et sur d'autres progrès liés à l'accessibilité qui n'ont peut-être pas été pris en compte dans le plan initial.

DÉFINITIONS

Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)

Règlement sur l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées (RTAPH)

Règlement sur les déplacements et les rapports sur les transports accessibles (REPRTA)

Accessibilité : Fait référence aux besoins des personnes handicapées qui sont intentionnellement et soigneusement pris en compte lorsque des produits, des services et des installations sont construits ou modifiés afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.

Obstacle : La Loi canadienne sur l'accessibilité définit un obstacle comme « tout élément physique, architectural, technologique ou comportemental, tout ce qui est fondé sur de l'information ou des communications ou tout ce qui résulte d'une politique ou d'une pratique – qui entrave la participation pleine et égale à la société des personnes ayant une déficience, y compris les personnes physiques, mentales, intellectuelles, une déficience cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle ou une limitation fonctionnelle ».

Handicap : La Loi canadienne sur l'accessibilité définit un handicap comme « toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle – ou une limitation fonctionnelle – qu'elle soit de nature permanente, temporaire ou épisodique, ou évidente ou non, qui, l'interaction avec un obstacle, entrave la participation pleine et égale d'une personne à la société ».

2. Généralités

Responsabilité

Le directeur des opérations de YSJ est la personne désignée pour recevoir les commentaires sur l'accessibilité.

Fournir de la rétroaction

Le public peut fournir des commentaires par 3 moyens différents, à la fois sur le processus de rétroaction et le plan d'accessibilité, et peut demander qu'un autre format du processus de rétroaction ou du plan d'accessibilité soit mis à sa disposition en gros caractères, en braille, en format électronique, en audio ou en technologie adaptable. Les commentaires sur le processus de rétroaction ou le plan d'accessibilité (autres que les commentaires anonymes) seront accusés de réception de la même manière qu'ils ont été reçus.

En envoyant une lettre à l'adresse postale :

Directeur des opérations - Aéroport de Saint

John Inc.

4180, chemin Loch Lomond Saint John, NB E2N 1L7, Canada

En appelant :

(506) 638-5555

Par courriel :

info@ysjsaintjohn.ca

Si vous souhaitez fournir des commentaires anonymes :

N'indiquez pas votre nom et ne fournissez aucun autre renseignement d'identification (par exemple, votre adresse courriel ou votre numéro de téléphone).

N'incluez pas votre adresse de retour sur l'enveloppe si vous envoyez des commentaires par la poste.

3. Technologies de l'information et des communications

Les technologies de l'information et des communications comprennent l'accessibilité de tous les systèmes de télécommunication, des sites Web, des applications mobiles, des systèmes de sonorisation et des systèmes et réseaux informatiques détenus, exploités ou contrôlés par l'Aéroport de Saint John Inc.

Formats audio et visuels pour les annonces publiques dans l'aérogare	Audio implémenté, Visuel en cours
Kiosques de paiement de stationnement accessibles	Mise en œuvre
Site Web accessible (conforme aux WCAG 2.1)	Mise en œuvre
Demandes d'information disponibles par courriel	Mise en œuvre
Kiosques libre-service sans obstacle	En cours de recherche
Wi-Fi public	Mise en œuvre

Les compagnies aériennes et le personnel qui doivent faire des annonces reçoivent la procédure d'utilisation du système de sonorisation, qui comprend des étapes d'élaboration pour s'assurer que les annonces sonores sont affichées de manière bilingue sur les écrans de l'aérogare.

4. Autres méthodes de communication

La communication autre que les TIC aborde la communication dans un langage éclairé, respectueux et accessible aux personnes handicapées. Elle comprend les communications orales, écrites, signées et autres.

En plus des moyens technologiques énumérés dans la section précédente, YSJ a d'autres stratégies pour assurer des communications respectueuses et accessibles avec les personnes handicapées, comme indiqué ci-dessous.

Kiosque d'accueil des bénévoles	Conception, matériel et uniformes en développement, embauche terminée, formation à commencer au T3 de 2025.
Réaménagement de la signalisation d'orientation	2026
Programme de tournesol	2026
Formation sur l'accessibilité du personnel de sécurité	Terminé
Les annonces publiques faites à l'intérieur de l'aérogare doivent être clairement énoncées	En cours

5. Acquisition de biens, de services et d'installations

Le personnel responsable de l'approvisionnement en biens, de la mise en œuvre de nouveaux services ou de l'acquisition de nouvelles installations s'assure que tous les éléments sont conformes aux normes d'accessibilité.

YSJ « Aérien » – Chien d'assistance à l'aéroport à temps plein	En place, en formation
Application d'orientation d'aérogare mobile et accessible à base de kiosque	Évaluation des propositions, déploiement prévu en 2026

6. Conception et prestation de programmes et de services

Lors de la conception et de la prestation de nouveaux programmes et services, YSJ veille à ce que le processus demeure respectueux et accessible aux personnes handicapées.

Le personnel est formé pour fournir une assistance physique aux personnes handicapées et un soutien pour le transport efficace des aides ou des chiens d'assistance. Vous pouvez appeler à l'avance ou réserver via la section accessibilité de notre site Web.

L'aide à l'enregistrement, à l'embarquement et au débarquement est fournie par du personnel qualifié de la compagnie aérienne.

Plans d'agrandissement du terminal	Planification architecturale pour inclure des options d'accessibilité à jour.
Accessibilité en bordure de rue	Assistance téléphonique et interphone de stationnement disponible par l'intermédiaire de la sécurité.
Aires de secours pour les animaux d'assistance (côté piste et côté sol)	Mise en œuvre
Expérience d'embarquement des passagers (séances d'entraînement pour se sentir à l'aise avec l'expérience de l'aéroport)	Mis en œuvre et actif

7. Transport

L'aéroport de Saint John (YSJ) s'engage à offrir une expérience de voyage agréable et accommodante aux personnes handicapées. L'aérogare est une unité de plain-pied avec débarquement et ramassage en bordure de trottoir le long de l'avant de l'édifice. Les clients peuvent se rendre à YSJ en voiture privée, en taxi et en transport en commun et une zone en bordure de trottoir pour déposer et récupérer les personnes handicapées est disponible près de l'entrée principale de l'aérogare.

L'aide en bordure de rue peut être fournie par le personnel de sécurité de YSJ et peut être organisée dans la section Accessibilité de notre site Web :

<https://ysjsaintjohn.ca/accessibility/>

Transport en commun : Pour l'accès à l'aéroport au transport en commun, Saint John Transit répond aux normes d'accessibilité :

<https://saintjohn.ca/en/transit/accessibility>

Stationnement accessible	Achevé (Autres sites prévus en 2026)
Assistance en bordure de rue	En place
Service d'autobus accessible (Ville de Saint John)	En place
Voitures de location accessibles	En cours (réservation à l'avance)

8. Environnement bâti

Le terminal YSJ a été construit selon les normes du Code national du bâtiment de l'époque. Tous les nouveaux projets sont construits selon les normes les plus récentes, qui répondent aux exigences de conception universelle.

Signalisation à portée de main à l'intérieur et autour de l'aérogare révisée pour contenir du texte en relief.	Prévu T3 2025
Cabines accessibles dans toutes les toilettes	Terminé
Aires de soulagement des animaux de compagnie (côté piste, côté sol)	Terminé
Places de stationnement réservées aux personnes handicapées	Terminé (Places supplémentaires prévues en 2026)
Vérification du site d'INCA	2026
Priorisation et plan d'immobilisations – Liste des éléments de vérification accessibles du Nouveau-Brunswick	T4 2025 – Plan d'immobilisations

9. Dispositions relatives à l'accessibilité dans le Règlement de l'Office des transports du Canada

YSJ doit se conformer aux normes du Règlement sur l' *accessibilité des transports pour les personnes handicapées* (RTAPH), à savoir les parties 1 et 4; les divisions 1 et 2; Annexe 1 - Article 23

Avis dans le plan et sur le site Web indiquant que l'aéroport de Saint John Inc. se conforme aux parties 1 et 4 du RTAPH; les divisions 1 et 2; Annexe 1 - Article 23	Terminé
Renseignements sur le site Web sur la façon d'obtenir de l'aide en matière d'accessibilité ou de plus amples renseignements	Terminé

10. Consultation Initiatives

Examen du rapport sur l'accessibilité – Soumettre à Accessible NB	Soumis pour examen
INCA – Vérification du site	Prévu pour 2026
Formation – Comité d'accessibilité aéroportuaire (composé de représentants d'organismes d'accessibilité de notre région)	Prévu T1 2026
Conformité aux WCAG 2.1 du site Web d'AccessiBE	Terminé (mensuel)

Accessibilité NB

Capacité Nouveau-Brunswick Inc./Capacité Nouveau-Brunswick Inc.

440, rue Wilsey, bureau 102

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7G5

Tél./tél : 506.462.9555/1.866.462.9555

Télécopieur : 506.458.9134

www.abilitynb.ca

11. Renseignements sur la rétroaction

Une (1) demande de lien vers le plan d'accessibilité.

12. Ressources de formation supplémentaires

[Formation sur l'accessibilité pour les aéroports canadiens - Sommaire](#)